

Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 26 juillet 2018

Jean-Paul JUSSSELME	Guy FUYATIER
Bruno MUZEL	Marie-Laure BERCHOUX
Alain ROCHARD	Gisèle VERNE
Agnès BONNEFOY (Secrétaire de séance)	Séverine CHEVRON (Absente)
Pascal CRIONAY	Marie-Claude GUILLARD

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Virement de crédit pour dossier chemin « Chez Fayot » : travaux du géomètre

Décisions concernant :

- Travaux d'aménagement du lotissement
- Principe de fixation du prix des lots
- Travaux d'aménagement du logement de l'ancienne poste

Informations diverses et sujets à débattre :

- Rentrée scolaire et organisation des services à l'école, garderie, cantine
- Point sur l'adressage
- Évocation de la demande de la commune de Pommiers
- Evolution du SCOT Loire-Centre
- Point sur les travaux liés à l'école : mise en conformité de l'installation électrique, changement cuve à gaz

Questions diverses

En amont de la présentation de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération, sur le recrutement d'agents contractuels, sera ajoutée à l'ordre du jour.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 7 juin 2018

DÉLIBÉRATIONS

- Virement de crédit pour le dossier du chemin « Chez Fayot » : travaux du géomètre

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°021117-006 du 2 novembre 2017, approuvant l'acquisition du chemin de « Chez Fayot » appartenant aux Consorts Bochard. Cette opération nécessite des travaux de géomètre et une modification cadastrale qui n'ont pas été budgétisés.

Pour ce faire, il y a lieu de créer une nouvelle opération d'investissement dans le budget communal et d'effectuer un virement de crédit du montant nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** la création d'une opération d'investissement au budget communal n° 159 : Acquisition chemin « Chez Fayot »
- ✓ **ACCEPTE** le virement de crédit comme suit :

Augmentation de crédits :

Opération n° 159 – Acquisition chemin « Chez Fayot » pour un montant de 2 000 €

Diminution de crédits :

Opération n° 154 – Création Site Web pour un montant de 2 000 €

- Recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 3-1 de la loi n° 84-53 permet de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour **remplacer temporairement les fonctionnaires ou agents contractuels** autorisés à travailler à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, maladie, maternité, parental, etc.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDENT** les recrutements dans les conditions prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés :
 - A un accroissement temporaire d'activité,
 - A un accroissement saisonnier d'activité,
 - Au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette nomination

DECISIONS CONCERNANT :

- Travaux d'aménagement du lotissement :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure d'appel d'offres lancée le mardi 3 juillet 2018 pour les travaux d'aménagement du lotissement de « La Bûche », dont la clôture était fixée au vendredi 20 juillet 2018 à 12h00. L'ouverture des plis s'est faite le même jour à 14h à la mairie de Chirassimont.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 25 juillet 2018 pour examiner les offres des 6 dossiers reçus, dont 5 en format dématérialisé et 1 en format papier.

Après l'analyse et la vérification des offres présentées par le Bureau d'études Oxyria, la commission a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, l'Entreprise suivante :

SADE CGTH domiciliée Lieu-dit Rama – 42840 Montagny –

Avec un montant de 120 304,05 € HT pour la tranche ferme et 19 557,50 € HT pour la tranche optionnelle.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres, l'entreprise identifiée présente toutes les qualités techniques, elle est également la plus avantageuse économiquement, et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ATTRIBUE** l'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement du lotissement de « La Bûche » et d'une parcelle communale à l'Entreprise SADE CGTH

- Principe de fixation du prix des lots :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les éléments pour définir les prix de vente de chaque lot disponible dans le lotissement de « La Bûche », voir annexe 1. Après échanges de vues, l'ensemble du Conseil Municipal approuve le projet de fixation des prix.

- Travaux d'aménagement du logement de l'ancienne poste :

M. Bruno Muzel présente les devis complémentaires pour les postes dont les travaux dépassent 5 000€, soit la plâtrerie-peinture, la plomberie, le chauffage et le carrelage.

Après échanges de vues, l'ensemble du conseil municipal décident d'accepter les devis des entreprises suivantes :

Plâtrerie-Peinture : L'Atelier du bâtiment

Plomberie-Chauffage : Terrier J. Jacques

Carrelage : Christophe Gaschereau

INFORMATIONS DIVERSES ET SUJETS A DÉBATTRE :

- Retournée scolaire et organisation des services à l'école, garderie, cantine :

Agnès Bonnefoy, adjointe à la commission scolaire informe de la rencontre du mercredi 4 juillet dernier avec le Sou des Ecoles et la commune de Machézal. Les membres du Sou des Ecoles s'inquiètent pour la rentrée de septembre, plusieurs membres ont présenté leur démission et sollicite les 2 communes pour la gestion de la cantine et garderie.

Après de longs échanges, les membres du Conseil Municipal souhaitent attendre l'assemblée générale de l'association, habituellement fixée fin septembre, pour prendre une décision définitive.

D'autre part, le directeur de l'école demande à la commune le financement pour une intervention sportive (escrime) les vendredis après-midi en mai et juin 2019 via l'ASAJ.

L'adjointe informe également du changement de lieu de la garderie à partir de septembre 2019. Au vu du nombre d'enfants inscrits habitant à Chirassimont, la garderie sera à la salle d'évolution de l'école de Chirassimont.

- Point sur l'adressage :

M. le Maire informe de la livraison des numéros d'habitations le 27 juillet 2018. Le certificat d'affichage a été envoyé aux administrés de la commune informant de leur nouvelle adresse.

- Evocation de la demande de la commune de Pommiers :

M. le Maire informe le conseil municipal, de la position délicate de la commune de Pommiers dans la Loire. En effet, le Maire sollicite les communes ligériennes pour aider sa commune à sortir d'une impasse financière qui condamne la commune à une grosse indemnité suite à un litige avec les ex-gérants de leur camping municipal.

Au vu du budget restrictif de notre commune l'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

- Evolution du SCOT Loire-Centre :

M. le Maire indique que M. le Préfet ne semble pas enclin à faire aboutir le SCOT Loire Centre. Plusieurs orientations sont possibles pour l'avenir, les discussions sont en cours :

- Se diriger vers le SCOT Sud
- Adhérer au SYEPAR – SCOT Roannais
- Poursuivre avec un SCOT Centre
- Créer un seul SCOT pour l'ensemble du département de la Loire

- Point sur les travaux liés à l'école : mise en conformité de l'installation électrique, changement cuve à gaz :

Bruno Muzel, Adjoint à la commission bâtiments, informe le conseil municipal de la fin des travaux de mise aux normes électriques à l'école. La vérification par l'entreprise SOCOTEC a lieu ce jeudi 26 juillet. Après approbation du Consuel, la mise en service de l'électricité se fera le 16 août prochain par Enedis.

Concernant le chauffage au gaz, une nouvelle cuve, plus grande, a été installée le lundi 23 juillet, en remplacement des 2 cuves de petites capacités. Le branchement s'effectuera début août.

QUESTIONS DIVERSES :

- Alain Rochard, adjoint à la voirie, informe le conseil municipal de l'accord de subvention départementale pour les travaux de voirie 2018. Les travaux seront subventionnés à 60% sur le montant HT, avec un plafond de 18 335 €.

- Bruno Muzel informe de la nécessité d'installer des volets dans le logement situé au-dessus du multiservices : un pour la porte d'entrée et un pour la chambre. Ces travaux seront imputés sur le budget communal en fonctionnement dans le compte « 615221 » entretien de bâtiments.
D'autre part, il informe que la réfection du mur situé entre l'église et la mairie est prévue en novembre prochain par l'entreprise SAS Fuyatier.
- M. le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite de notre agent d'entretien Anne-Marie Lafay. Un pot de départ est prévu le samedi 1^{er} septembre à 16h à la salle des associations. Le conseil municipal décide de lui offrir des chèques cadeaux Vitrines de Roanne.
Pour pallier à son remplacement et en parallèle à la délibération prise en début de conseil, Ophélie Dell'Oste est recrutée en CDD pour 6 mois.
- Afin de maintenir le dépôt de pain durant la semaine de congés d'été (semaine du 13 au 19 août) du commerce Le Casamontois, les membres du Conseil Municipal décide de tenir une permanence, à tour de rôle, chaque matin de 10h à 11h à la mairie.

**La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le :
JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 à 20h30**

ANNEXE 1

PROJET
FIXATION DES PRIX DES LOTS
LOTISSEMENT DE « LA BÛCHE »

PRIX AU M² COMPRENANT :

- L'achat du terrain
- Frais de notaire
- Coût des relevés topographiques
- Frais dossier banque
- Imprévus +10% : sur postes précédents et frais divers

TOTAL divisé par le nombre de m² vendable
=
Prix de revient

PRIX DE L'AMÉNAGEMENT

- Installation chantier
- Voirie
- Eaux pluviales (voirie) avec bassin de rétention et filtration
- Eau potable
- Electricité, réseaux secs (téléphone/fibre), éclairage public (lampadaires)
- Coût prévisionnel de l'enrobé sur les voiries
- Signalisation
- Imprévus +10% : sur postes précédents

TOTAL divisé par le nombre de lots
=
Frais d'aménagement identiques pour chaque lot

Rappel : Les Eaux Usées seront affectées sur le budget assainissement 2018 en section d'investissement

PRIX D'UN LOT :

Superficie de la parcelle x prix de revient au m²
+
Frais fixes d'aménagement